



COMMUNICATIONS AUX MUNICIPALITÉS

FÉVRIER 2024

Les sujets essentiels du mois

Éco Entreprise Québec (EEQ) lance « Bac Impact »

À compter du 1^{er} janvier 2025, Éco Entreprise Québec (ÉEQ), l'organisme de gestion désigné par le Gouvernement deviendra pleinement responsable du système modernisé de la collecte sélective au Québec. D'ici là, Éco Entreprise Québec doit conclure des ententes avec ses différents partenaires partout en région, dont la RIDT au Témiscouata.

Par cette entente, EEQ sera désormais responsable opérationnellement et financièrement de la gestion des matières recyclables au Témiscouata. La RIDT restera impliquée dans le système, notamment pour la gestion et l'exécution des contrats de collecte et de transport, le suivi des réclamations ainsi que la sensibilisation de la population. Il ne devrait donc pas y avoir de changement direct pour les citoyens et entreprises de la région.

Éco Entreprise Québec présentait récemment sa nouvelle initiative citoyenne « Bac Impact » et lançait, du même coup, une campagne d'envergure nationale afin de sensibiliser les citoyens à faire le bon geste de tri au quotidien. Selon un sondage Léger, on apprend que si la quasi-totalité (98 %) de la population participe à la collecte sélective à la maison, seulement 17 % d'entre eux vérifient en cas de doute si leurs matières sont bel et bien recyclables avant de les placer dans le bac de récupération.

Près d'un utilisateur sur deux (47 %) pense à tort que les jouets en plastique peuvent aller dans le bac de récupération. Près de 93 % sont conscients de l'importance du geste de tri, mais des obstacles tels que le manque d'intérêt (53 %), de connaissances (35 %) et de temps (35 %) sont les principales raisons pour lesquelles ils ne s'informent pas davantage sur les instructions de tri.

Pour toute question sur le bon geste de tri, visitez bacimpact.ca, téléchargez l'application Ça va où de Recyc-Québec ou consultez l'intérieur de votre aide-mémoire de collecte de la RIDT.

Que faire avec vos ampoules brisées ?

Il existe plusieurs types d'ampoules. En fin de vie, elles ne doivent jamais aller au bac de recyclage alors voici ce qu'il faut savoir pour disposer correctement de ses ampoules brûlées.

Les ampoules traditionnelles, incandescentes ou halogènes

Il s'agit d'une technologie très ancienne et il n'y a qu'une option pour ce type d'ampoule, la poubelle.

Les ampoules de type DEL ou LED

Elles ne contiennent pas de produits dangereux mais malheureusement, elles ne sont pas recyclables non plus. Elles vont donc avec les déchets.

Les néons, les fluorescents ou les lampes fluocompactes

Ces ampoules de types fluocompactes contiennent de petites quantités de mercure qui peuvent être dommageables pour l'environnement et la santé, si l'ampoule se brise.

Pour identifier si votre ampoule contient du mercure, recherchez le symbole Hg (le symbole élémentaire du mercure) sur l'ampoule. Certaines ampoules peuvent également avoir la mention « Contient du mercure ». Il ne faut jamais les jeter à la poubelle ou au recyclage. Apportez les dans un des 4 écocentres de la région où elles pourront être envoyés vers des centres spécialisés pour être valorisées.

Pour rappel, il ne faut jamais mettre vos lumières, vos ampoules, vos néons ou même vos ensembles de lumières de Noël dans le bac de récupération à la maison. C'est potentiellement dangereux pour les travailleurs en plus de contaminer les autres matières.

Pour tous les détails sur le tri des ampoules <https://recycfluor.ca/fr/>

Nouvelle responsabilité élargie des producteurs (REP) en 2024 pour les produits pharmaceutiques.

À compter du 30 juin 2024, toutes les entreprises qui mettent sur le marché certains produits pharmaceutiques auront l'obligation de mettre au point un programme reconnu par RECYC-QUÉBEC pour assurer la récupération, la valorisation et l'élimination sécuritaire de ces produits périmés ou inutilisés.

Les producteurs de produits pharmaceutiques seront désormais responsables de la gestion en fin de vie des médicaments qu'ils commercialisent. Les pharmacies et les cliniques vétérinaires, qui portent actuellement cette responsabilité, seront déchargées d'un fardeau financier pour lequel elles n'étaient pas compensées.

Les ventes du secteur pharmaceutique au Canada s'élèvent à près de 30 milliards de dollars annuellement. Au Québec, on recense environ 130 fabricants de produits pharmaceutiques, 1900 pharmacies et 677 cliniques vétérinaires. On estime que 454,7 tonnes de produits pharmaceutiques périmés ou inutilisés pourront ainsi être récupérés annuellement.

Notons que c'est l'ARPS (Association pour la récupération de produits santé) qui sera responsable de la mise en œuvre du programme de responsabilité élargie des producteurs (REP)

Rappelons que les médicaments périmés ou inutilisés doivent être rapportés dans n'importe quelle pharmacie au Québec, et ce, à tout moment de l'année. Cette démarche prévient les risques d'intoxication accidentelle.

Pour protéger l'environnement, les médicaments périmés ou inutilisés ne doivent pas être jetés avec les déchets, dans un lavabo, dans une toilette ou dans les égouts. Ceux rapportés en pharmacie seront éliminés par une entreprise spécialisée, en toute sécurité et dans le respect des lois en vigueur en matière de protection de l'environnement.

Conseil : Lorsque vous achetez des médicaments en vente libre, n'optez pas immédiatement pour le plus gros format, mais pour celui qui correspond à vos besoins en tenant compte de la date de péremption indiquée sur l'emballage.

Pour aller plus loin, les sujets complémentaires

Pour en apprendre sur la gestion de vos matières résiduelles... Visitez le site RIDT.CA

En cliquant sur le ridt.ca vous aurez accès instantanément à toute l'information sur la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata et la gestion des matières résiduelles dans la région. Celle-ci comprend entre autres la gestion, la collecte et le traitement des matières recyclables, organiques et déchets ultimes.

Prenez le temps de naviguer régulièrement sur le site pour en apprendre davantage sur les enjeux au Témiscouata pour participer activement à protéger notre environnement et notre qualité de vie.

À coup sûr, vous trouvez réponse à vos questions sur les différents services rendus par la RIDT que ce soit les matières organiques, compostage domestique et points d'apport volontaire, la récupération et le recyclage, les écocentres, les dépôts municipaux, la collecte des encombrants, la vidange de fosses septiques et plus encore...

L'économie circulaire – suite

Ce qu'une personne considère comme sans importance et sans valeur, peut s'avérer utile, voire indispensable pour une autre. Le recyclage, le partage d'outils ou d'espaces de travail, la transformation de déchets... Autant d'exemples qui se trouvent au sein d'une économie circulaire.

Dans notre société de consommation, notre économie se veut plutôt linéaire; c'est-à-dire que tout produit en fin de vie a bien plus de chance de se retrouver à la poubelle et à l'enfouissement. Dans une économie circulaire, le but est de préserver le plus longtemps possible les produits, soit en les réutilisant, en les partageant, en les réparant ou en les recyclant.

Aussi, pour des entreprises, il serait intéressant d'explorer ce que l'économie circulaire peut leur apporter. Par exemple, serait-il possible de transformer vos résidus en un nouveau produit et en faire la vente, minimisant du coup vos déchets ?

En ce sens, une boulangerie qui fait du pain et une micro-brasserie qui fabrique de la bière pourrait très bien collaborer ensemble dans une perspective d'économie circulaire. Dans une autre situation, une entreprise de réparation d'appareils électroniques s'insère très bien dans l'idéologie d'une économie circulaire en maximisant la durée de vie de ces produits au lieu de les jeter aux poubelles.

On estime à seulement 3,5 % le taux de circularité au Québec, ce qui signifie que la majorité des ressources utilisées ne sont pas réintégrées dans l'économie.

Tout ce qui se recycle ne va pas nécessairement dans le bac !

Comme le démontre la nouvelle campagne d'information Bac Impact d'Éco Entreprise Québec, ce qu'on met dans le bac... a un impact! Seuls les contenants, emballages et imprimés sont destinés au bac de récupération, rien d'autre!

ÇA VA DANS LE BAC

- Les contenants de papier, plastique, carton, verre ou de métal
- Les emballages, comme les cartons d'œufs, les conserves ou les plats d'aluminium
- Les imprimés, comme les circulaires, magazines et enveloppes

ÇA NE VA PAS DANS LE BAC

- Les jouets de plastique
- Les vêtements
- Les matériaux de construction, comme le bois, le béton, l'asphalte
- Les pots de peinture
- Les batteries

La récupération et le recyclage, ce n'est pas la même chose. Ce qu'on fait à la maison, c'est de la récupération : on fait un premier geste de tri des matières recyclables qu'on dépose dans le bac de récupération.

Le recyclage, c'est quand le contenu du bac est transformé après son passage au centre de tri. Les matières recyclables redeviennent de la matière première et peuvent ensuite avoir une deuxième vie.

Déposer les bonnes matières recyclables dans son bac, c'est la première étape vers le processus de recyclage. À la fin de leur parcours, ces mêmes matières se transforment en de nouveaux produits.

Faire attention à ce qu'on envoie au centre de tri a un impact direct sur l'ensemble du système de collecte sélective. Ça contribue à assurer la sécurité des employés et l'efficacité des opérations. Pour parvenir au bon fonctionnement du système, c'est tout le Québec qui doit faire sa part.

<https://bacimpact.ca/importance-bien-trier-et-recuperer>

Abonnez-vous à notre page Facebook «RIDT Environnement» pour plus d'informations ou visitez notre site ridt.ca

Vous souhaitez aborder un autre sujet en lien avec les services de la RIDT, contactez-nous...

L'équipe de la RIDT

